académie Bordeaux
RÉGION ACADÉMIQUE NOUVELLE-AQUITAINE
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEXE SPÉCIFIQUE AU BAC TECHNOLOGIQUE

E.P.S.

1. EPS obligatoire

	En établissement public ou privé sous contrat	En établissement privé hors contrat
Je suis apte	- Les épreuves se déroulent pendant l'année (CCF) - Je saisis : EPS APTE (CCF)	Je choisis un couple d'activités parmi - demi fond/badminton - demi fond/tennis de table - gymnastique/tennis de table - gymnastique/badminton - sauvetage/badminton Je passerai ces épreuves courant avril 2018.
Je présente une inaptitude totale pendant l'année (dispense de l'épreuve à l'examen)	- Je saisis : EPS INAPTE (CCF) - Je télécharge le certificat médical sur le site internet : http://www.ac-bordeaux.fr, rubrique examens et concours, page Baccalauréat général et technologique, rubrique Epreuves d'Education Physique et Sportive - J'en garde une copie par sécurité	
	Je remets le certificat médical complété au professeur d'EPS de mon établissement. Sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé	Je joins le certificat médical complété à ma confirmation d'inscription. Sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé
Je présente une inaptitude après la période d'inscription, en cours d'année	Dès que j'ai connaissance de cette inaptitude, je remets un certificat médical au professeur d'EPS de mon lycée, sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé à l'un des CCF. **Aucune demande ne sera prise en compte après le 31/05/2018**	J'adresse un certificat médical par mail ou par courrier **impérativement avant le 30/04/2018** (cachet de la poste faisant foi) à la Direction des Examens et Concours du rectorat, sinon, j'aurai 0/20 au lieu d'être dispensé
Je présente un handicap (Handicap = oui)	- Je saisis : AMENAGEMENT POUR HANDICAP (CCF OU PONCTUEL) - Je télécharge le dossier et le certificat médical sur le site internet : http://www.ac -bordeaux.fr, rubrique examens et concours, page Baccalauréat général et technologique, rubrique Epreuves d'Education Physique et Sportive - J'en garde une copie par sécurité	
	Je remets le certificat médical au professeur d'EPS de mon établissement	Je joins le dossier et le certificat médical complété à ma confirmation d'inscription

2. EPS facultative

Je dois impérativement lire le guide des épreuves facultatives, en ligne sur : http://www.ac-bordeaux.fr, rubrique examens et concours/Baccalauréat général et technologique : Guide des épreuves facultatives.

Je ne peux pas me présenter en EPS facultative si je suis dispensé d'EPS obligatoire ou inscrit à l'EPS de complément. **Si je deviens inapte en EPS en cours d'année, mon inscription à l'épreuve facultative sera annulée.**

Cas général	Je choisis une activité parmi : ☞ Rugby ☞ Tennis ☞ Judo ☞ Natation de distance ☞ Surf (sur la Côte Basque) si j'ai le test de Rolland Je peux avoir un écran supplémentaire et j'ajoute la précision demandée (ex. : place en rugby, classement en tennis, poids en judo…)

Cas particulier	**Haut niveau du sport scolaire** (HNSS) ou jeune officiel du sport scolaire (UNSS ou UGSEL)	**Sportif de haut niveau** (SHN) **en France**
	A la rubrique épreuve facultative, je saisis : PODIUM DE SPORT SCOLAIRE	A la rubrique épreuve facultative, je saisis : SPORTIF HAUT NIVEAU
	A la rubrique CHOIX SHN HNSS, je choisis mon activité dans la liste déroulante	
	en UNSS, je dois obligatoirement vérifier si je figure sur les listes nationales sur : unss.org	J'adresse un justificatif avec ma confirmation d'inscription (voir Guide des épreuves facultatives).

↯Je change de série entre la première et la terminale (ex : de 1ère S vers Tale STI2D)

Epreuves anticipées de 1ère passées en 2017	Que se passe-t-il en terminale en 2018 ?
Français (écrit et oral)	Je conserve mes notes de 1ère
Histoire-géographie	**Cas n°1 :** l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée : je conserve ma note
	Cas n°2 : l'histoire-géographie était anticipée (en première) je m'inscris en terminale dans une série où elle a lieu en terminale : je repasse l'épreuve.
	Cas n°3 : l'histoire-géographie était prévue en terminale je m'inscris en terminale dans une série où elle est anticipée. J'ai 2 possibilités : je peux bénéficier d'une dispense ou passer l'épreuve anticipée en même temps que les autres épreuves prévues en Tale. **Je le précise à l'inscription**
	en TMD : la note est perdue, l'épreuve n'existe pas.
Autres épreuves	Dispense de l'épreuve ou note perdue selon la série choisie : attention à ce qui apparaît sur ma confirmation d'inscription !

☹Je triple ma terminale

J'ai passé mes épreuves anticipées en juin 2015. Je dois repasser en 2018 celles dont les notes sont inférieures à 10/20, en même temps que les épreuves terminales. Je peux conserver mes notes ≥ à 10/20 de terminale.

Je suis déjà Bachelier

Si je me présente à la session qui suit immédiatement mon succès, je peux conserver, lors de l'inscription, les notes des épreuves anticipées subies en 2016.

1. **Je souhaite me représenter dans la même série pour obtenir une mention**

Je passe l'ensemble des épreuves terminales.

2. **Je souhaite me présenter à une autre série**

J'ai 2 possibilités :

- **Je demande une dispense d'épreuves** :
  - Les dispenses auxquelles j'ai droit sont précisées dans l'arrêté du 25/03/2015 : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=87430.
  - Je passe alors les autres épreuves, ma moyenne sera calculée uniquement sur celles-ci
  - Je ne peux pas passer d'épreuves facultatives ni avoir de mention.
- **Je ne demande pas de dispense** :
  - Je présente l'ensemble des épreuves et peux obtenir une mention
  - Je peux passer des épreuves facultatives, je le précise à l'inscription.